



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/jmr/cb/2015-084/w

Votre correspond. : Jean-Marc Rombeaux

081/240 654

jean-marc.rombeaux@uvcw.be

Annexe(s) : /

Madame Eliane Tillieux

Ministre de l'Emploi et de la Formation

Rue des Brigades d'Irlande 4

5100 Jambes

Namur, le 12 octobre 2015

Madame la Ministre,

Concerne : *Emploi titres-services*

Par la présente, nous souhaitons revenir vers vous relativement au dossier « Emploi-titres-services » et aux suites que vous aurez pu apporter, dans le cadre du conclave budgétaire, à l'entrevue que nous avons eu en votre cabinet le lundi 21 septembre et du courrier qui s'en est suivi.

Convié vendredi 9 octobre à la présentation par le Gouvernement wallon du Plan de lutte contre la Pauvreté, nous avons en effet été étonnés de l'annonce réalisée par le Ministre en charge de l'Action sociale, Maxime Prévot. Celui-ci déclarait avoir obtenu une enveloppe supplémentaire de 6 millions d'euros dans le cadre du conclave budgétaire, enveloppe qui serait dédiée à la transformation des titres-services du secteur non-marchand.

Pour rappel, nous vous écrivions en date de 24 septembre pour indiquer que :

Dans le même temps, la difficulté de ces services privés est comparable à celle que connaissent les services publics. Elle vient de la montée de l'ancienneté du personnel et se traduit dans certains cas par des externalisations. Nous l'avions soulevée de longue date.

Nous avons formulé en séance à votre Chef de cabinet et Cheffe de cabinet adjointe trois principes que nous avons rappelés également dans notre courrier :

1. *Les moyens additionnels prévus doivent concerner tant le secteur privé que le secteur public et être répartis selon la part de chaque secteur dans l'emploi titre-services.*

Cette demande vise à l'équité.

2. *Les termes du choix et leurs implications financières doivent être communiqués par les Ministres concernés de façon précise de sorte que chaque CPAS sache à quoi s'en tenir suivant qu'il a opté pour l'une des trois options :*

- *évolution en service d'aide familiale ;*
- *évolution en service d'aide-ménagère sociale ;*
- *maintien en titre-services.*

Il faut que les pouvoirs locaux concernés puissent décider de l'avenir de leur entreprise titres-services en précise connaissance de chose.

3. *Les entreprises qui à ce stade resteraient titres-services gardent la possibilité de devenir des services d'aide-ménagère sociale quand l'assurance autonomie sera lancée.*

Pouvez-vous donc, Madame la Ministre, très rapidement nous faire savoir, quels sont les moyens supplémentaires obtenus dans le cadre du conclave budgétaire afin d'assurer l'équité mentionnée au principe 1 ?

Pouvez-vous également nous indiquer dans quelle mesure ont été prises en compte les données chiffrées fournies à votre cabinet préalablement à notre entrevue ainsi que la revendication de la Fédération des CPAS d'apposer une clé emploi ?

Enfin, pour la bonne information à fournir aux 262 CPAS membres de notre Fédération, pouvez-vous nous assurer une association directe de notre Fédération à la nécessaire négociation et concertation sur ce dossier afin que comme précisé aux principes 2 et 3 de notre courrier, les CPAS puissent être en mesure d'opérer des choix éclairés quant à l'avenir des travailleurs et services de titre-services de CPAS.

D'avance, nous vous remercions pour la diligence avec laquelle vous pourrez nous répondre car nous ne vous cachons pas que nous sommes étonnés de la façon dont les informations nous parviennent.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Luc Vandormael
Président

*Un courrier similaire est adressé à
Maxime Prévot, Ministre de l'Action sociale et de la Santé.*

Copie de la présente est adressée à

- *Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon,*
- *Christophe Lacroix, Ministre du Budget et de la Fonction publique.*